

Solutions de placement



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES DESJARDINS



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir





L'AVENIR D'UN ENFANT QUI SE DESSINE

UN RÊVE QUI PREND FORME. LE RÊVE D'UN ENFANT QUI VOUS EST CHER. C'EST LUI OFFRIR LA CHANCE DE POURSUIVRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES GRÂCE AU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES DESJARDINS (REEE).

EN ACCUMULANT UN CAPITAL FINANCIER AUJOURD'HUI, VOUS PRÉVOYEZ FOURNIR À VOTRE ENFANT LE SOUTIEN FINANCIER DONT IL AURA BESOIN POUR SES ÉTUDES POSTSECONDAIRES.

ÉTUDIER N'EST PAS UN LUXE

DANS UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR, ÉTUDIER EST UNE NÉCESSITÉ. OR, LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES COÛTENT CHER. D'EMBLÉE, ON PENSE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ, MAIS IL Y A AUSSI LE PRIX DES FOURNITURES SCOLAIRES ET LES FRAIS DE SUBSISTANCE.

Voyez, dans le tableau suivant, ce que doit déboursier annuellement un étudiant inscrit aujourd'hui à un programme d'études universitaires.

COÛT MOYEN D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC

	Réside chez ses parents	Réside à l'extérieur
Frais de scolarité¹ (Québec)	2 272 \$	2 272 \$
Autres frais obligatoires² (Québec)	698 \$	698 \$
Frais de subsistance³		
Livres et matériel scolaire	800 \$	800 \$
Logement, électricité, chauffage	0 \$	2 240 \$
Nourriture, pharmacie	800 \$	2 200 \$
Transport	308 \$	800 \$
Téléphone, câble, Internet	160 \$	680 \$
Vêtements	640 \$	640 \$
Loisirs	640 \$	640 \$
Divers	640 \$	1 200 \$
Total annuel	6 958 \$	12 170 \$

¹ Frais de scolarité

Moyenne des frais de scolarité des étudiants inscrits à un programme de premier cycle en sciences humaines d'une université du Québec pour l'année 2009-2010. Les frais de scolarité diffèrent grandement d'une province à l'autre et parfois, d'un programme d'études à l'autre. (Source : Statistique Canada)

² Autres frais obligatoires

Pour l'année 2007-2008. (Source : Statistique Canada)

³ Frais de subsistance

Les frais de subsistance présentés ici constituent des montants minimaux et peuvent varier grandement en fonction des besoins particuliers de chaque personne et de la ville où elle choisit d'étudier. (Source : Outil budgétaire, Service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke <http://www.usherbrooke.ca/admission/budget/>)



Pour un petit qui débutera les études postsecondaires dans quelques années, ces coûts seront encore plus élevés.

TOTAL DES FRAIS D'ÉTUDES (PROGRAMME DE 4 ANS)

Âge de l'enfant en 2010	13 ans	8 ans	3 ans
Première année d'études postsecondaires	2015	2020	2025
Coût pour un étudiant résidant chez ses parents	35 679 \$	43 274 \$	52 606 \$
Coût pour un étudiant résidant à l'extérieur	60 958 \$	72 578 \$	86 578 \$

Ce tableau présente des prévisions de ce que coûteront les études d'un enfant. Les chiffres supposent un taux d'inflation de 5 % pour les frais de scolarité et autres frais obligatoires, et de 3 % pour les frais de subsistance. Les taux d'inflation sont utilisés à titre d'exemples seulement.

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES, UNE SOLUTION SIMPLE ET PRATIQUE

UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE) EST UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET D'AMASSER FACILEMENT UN CAPITAL-ÉTUDES POUR UN ENFANT QUI VOUS TIENT À CŒUR.

En investissant dans un REEE, vous bénéficiez :

- de la Subvention canadienne de base ;
- de la Subvention canadienne supplémentaire¹ ;
- du Bon d'études canadien¹ ;
- de l'Incitatif québécois de base ;
- de l'Incitatif québécois supplémentaire¹ ;
- de la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt .

¹ Sous certaines conditions.

LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES, UN APPUI INDÉNIABLE

LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE) EST OCTROYÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA SUR VOS COTISATIONS EFFECTUÉES DANS LE COMPTE REEE D'UN BÉNÉFICIAIRE DE MOINS DE 18 ANS¹.

Les cotisations versées au REEE en 2011 donnent droit au paiement de subventions par le gouvernement fédéral selon les critères suivants :

Revenu familial net	Subvention de base sur la cotisation	Subvention additionnelle sur les premiers 500 \$ de cotisation	Maximum annuel des montants de subvention ²
Inférieur à 41 544 \$	20 %	20 %	600 \$
De 41 544 \$ à 83 088 \$	20 %	10 %	550 \$
Supérieur à 83 088 \$	20 %	–	500 \$

Le maximum cumulatif des subventions est de 7 200 \$ par bénéficiaire à vie.

Le responsable de l'enfant est la personne qui reçoit la Prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE). Il s'agit généralement de la mère de l'enfant.

Le revenu familial net est le revenu net du responsable de l'enfant, plus le revenu net de son époux ou de son conjoint de fait, s'il y a lieu. Le revenu net de chacun est inscrit à la ligne 236 de la déclaration de revenu fédérale de 2009.

(Des règles particulières s'appliquent en cas de garde partagée.)

¹ Sous certaines conditions.

² Maximum annuel selon une cotisation de 2 500 \$.

À noter : Les droits inutilisés peuvent être reportés afin d'atteindre jusqu'à 1 000 \$ de subvention de base.

LE BON D'ÉTUDES CANADIEN, UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

LE BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC) EST UN PROGRAMME INSTAURÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI VOUS PERMET D'ÉCONOMISER DAVANTAGE POUR LES ÉTUDES D'UN ENFANT.

Avec le BEC vous bénéficiez :

- d'un versement initial de 500 \$;
- de versements supplémentaires de 100 \$ par année, accordés par le gouvernement fédéral, jusqu'au moment où l'enfant atteint l'âge de 15 ans. Maximum de 2 000 \$ par enfant.

Pour y être admissible :

- l'enfant bénéficiaire du REEE doit être né après le 31 décembre 2003 ;
- le responsable de l'enfant doit recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) qui s'applique généralement aux familles dont le revenu net est de **41 544 \$**¹ ou moins.

Pour obtenir le BEC, aucune contribution de votre part n'est nécessaire. Il vous suffit d'ouvrir un compte REEE au nom d'un enfant et le gouvernement du Canada y déposera l'argent.

Des frais de 25 \$ sont exigés lors de l'ouverture d'un BEC, mais sont remboursés par le gouvernement.

¹ Pour les versements de 2011 selon le revenu familial net de 2010. Les montants sont mis à jour chaque année.

L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES, UN CRÉDIT INTÉRESSANT

L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES EST UN CRÉDIT D'IMPÔT QUI EST VERSÉ PAR REVENU QUÉBEC DIRECTEMENT DANS LE REEE DES BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES.

Les cotisations versées au REEE en 2011 donnent droit au paiement d'un montant par Revenu Québec selon les critères suivants :

Revenu familial net	Subvention de base sur la cotisation	Subvention additionnelle sur les premiers 500 \$ de cotisation	Maximum annuel des montants de subvention ¹
Inférieur à 39 060 \$	10 %	10 %	300 \$
De 39 060 \$ à 78 120 \$	10 %	5 %	275 \$
Supérieur à 78 120 \$	10 %	—	250 \$

Le **revenu familial net** est le **revenu net** du responsable de l'enfant, plus le **revenu net** de son époux ou de son conjoint de fait, s'il y a lieu.

Le **revenu net** de chacun est inscrit à la ligne 275 de la déclaration de revenu du Québec de 2010.

Le maximum cumulatif de l'incitatif québécois à l'épargne-études est de 3 600 \$ par bénéficiaire à vie.

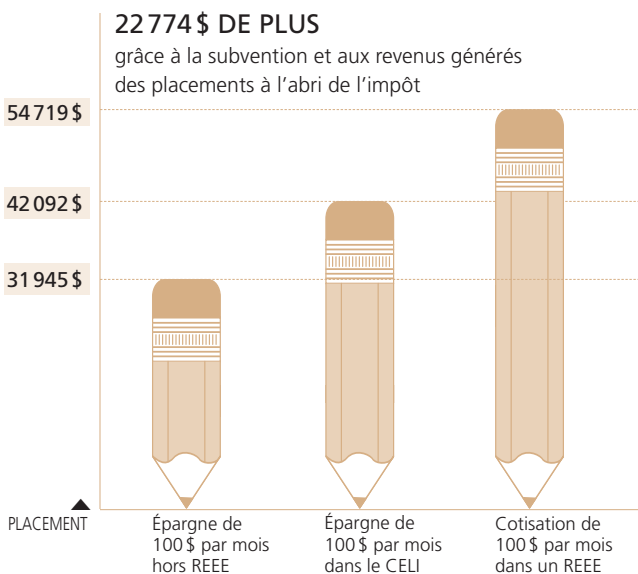
¹ Maximum annuel selon une cotisation de 2 500 \$.

À noter : Les droits inutilisés peuvent être reportés afin d'atteindre jusqu'à 500 \$ de subvention de base. Le maximum cumulatif est de 3 600 \$ par bénéficiaire.

LE REEE DESJARDINS, UN CHOIX RENTABLE

Parce qu'il vous procure un avantage fiscal et vous permet de toucher une subvention alléchante, le REEE Desjardins est vraiment rentable !

Le graphique suivant démontre que le montant que vous récolterez en cotisant 100 \$ par mois au REEE Desjardins pendant 18 ans est supérieur de 22 774 \$ à celui que vous obtiendrez en épargnant le même montant à l'extérieur du REEE et est supérieur de 12 627 \$ pour un montant investi dans un CELI.



Nos calculs s'appuient sur l'hypothèse d'un rendement annuel de 7 %, d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 %, de 10 % pour l'IQEE et d'un taux d'imposition de 40 % des revenus de placement hors REEE.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES DU REEE DESJARDINS

- Le REEE Desjardins vous offre une grande souplesse.
- C'est vous qui déterminez le montant et la fréquence de vos cotisations; vous pouvez modifier ces paramètres à votre gré.
- Tous les revenus de placement générés dans le cadre d'un REEE sont à l'abri de l'impôt tant qu'ils ne sont pas retirés du Régime. Plus tôt vous investissez, plus les revenus de placement du Régime fructifieront à l'abri de l'impôt!
- Il n'y a pas de frais d'adhésion au REEE Desjardins.
- Vous êtes libre de changer de bénéficiaire.
- Vous pouvez transférer dans votre REER les sommes accumulées dans le REEE si le bénéficiaire décide de ne pas poursuivre ses études¹.

DES OPTIONS DE PLACEMENT QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS

Selon votre profil d'investisseur, vous avez le choix des produits et solutions de placement suivants :

	Souscription initiale minimale		Versements périodiques
Portefeuilles Diapason	1 000 \$	ou	100 \$ ²
Portefeuilles SociéTerre	1 000 \$	ou	25 \$
Fonds Desjardins	1 000 \$	ou	25 \$ ² (un minimum de 15 \$ par fonds est requis)
Certificats de placement garanti (CPG)	1 000 \$	ou	25 \$ (dans un compte à intérêt quotidien (CIQ))
Compte à intérêt quotidien (CIQ)	25 \$	ou	25 \$

¹ Sous certaines conditions.

² Annualisé à 1 000 \$ par année.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE REEE

QUI PEUT ÊTRE LE SOUSCRIPTEUR ?

Vous pouvez y souscrire, quel que soit votre lien avec l'enfant bénéficiaire (parent, grand-parent, proche ou ami).

QUELLE EST LA LIMITE DES COTISATIONS ?

Vous pouvez cotiser jusqu'à un maximum de 50 000 \$ au total par bénéficiaire pour toute la durée du Régime.

Votre cotisation maximale de 50 000 \$ est atteinte ; avez-vous pensé au CELI ? En effet, dès que votre enfant atteint l'âge de 18 ans, il peut cotiser 5 000 \$ à son CELI et épargner à l'abri de l'impôt. Vous pourrez ainsi contribuer à l'aider financièrement.

QU'ARRIVE-T-IL LORSQUE L'ENFANT EST PRÊT À POURSUIVRE SES ÉTUDES POSTSECONDAIRES ?

Lorsque l'argent est retiré pour payer les frais des études postsecondaires de l'enfant, les gains et les subventions du gouvernement sont imposés entre les mains de l'enfant selon son taux d'imposition. Celui-ci, à titre d'étudiant, pourrait payer peu ou ne pas payer d'impôt.

Vous pouvez également décider de lui remettre les cotisations accumulées dans le Régime. Celles-ci ne sont pas imposables au moment du retrait.

QU'ARRIVE-T-IL SI L'ENFANT NE POURSUIT PAS D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES ?

Vous êtes libre de changer de bénéficiaire en cours de route.

Vous pouvez aussi choisir de retirer vos cotisations et les revenus accumulés. Dans ce cas, la SCEE, le BEC et l'IQEE devront être remboursés au gouvernement.

Vos **cotisations** sont non imposables au moment du retrait.

Les **revenus de placement accumulés** sont imposables dans l'année du retrait et donnent lieu à un impôt supplémentaire. Cependant, si vous avez un espace REER suffisant, vous pouvez reporter les impôts réguliers et éviter l'impôt supplémentaire en transférant ces revenus accumulés dans votre REER ou dans celui de votre conjoint (maximum 50 000 \$). Certaines conditions s'appliquent.

Renseignez-vous.

**Pour en savoir davantage sur
le REEE Desjardins, consultez
un conseiller à la caisse.**

**Pour une projection personnalisée
du coût des études postsecondaires,
rendez-vous à la section
Outils et ressources du site
www.fondsdesjardins.com.**

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.



Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.